



## BULLETIN MUNICIPAL RETROSPECTIVE 2017

### *Le mot du Maire*

A chaque administré, à leur famille, je tiens tout d'abord à présenter mes vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

A mi-parcours du mandat municipal, l'équipe municipale, conformément à ce qu'elle s'était engagée en 2014 a honorablement mené les projets tout en préservant l'équilibre du budget communal. Je remercie l'ensemble des Conseillers municipaux pour leur engagement, leur implication, leur soutien.

L'année 2017 a vu l'élection d'un jeune Président, en la personne de M. Emmanuel Macron. Une nouvelle ère s'installe, avec son lot de mesures politiques innovantes, de nouvelles lois, de nouveaux décrets qui impactent administrativement, financièrement, la vie de nos territoires, de nos campagnes, voire notre vie quotidienne. Comme ses prédécesseurs, le Président Macron doit faire face à de nombreux sujets de mécontentement qui traitent de l'insécurité, de l'emploi, du chômage, de la santé, des jeunes, des moins jeunes, mais également de la baisse du pouvoir d'achat.

Information répétitive, sans cesse relayée par les médias ou autres réseaux sociaux, chacun entend qu'il faut appliquer et subir des efforts financiers, que ce soient au niveau de l'Etat, des Régions, des Communauté de Communes (EPCI), des Communes.

Le doute s'installe, on a le droit de se poser la question de connaître les limites des efforts à fournir ? Celles et ceux qui ont en charge la responsabilité d'une collectivité, quelle qu'elle soit, ne céderont ils pas à un sentiment d'abnégation et de découragement ?

La Communauté de Communes Rives de Saône qui rassemble les 38 communes du canton de Brazey en Plaine est en pleine évolution. Elle doit faire face à l'attribution de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles que lui impose la loi Notr e (Nouvelle Organisation Territoriale).

Ce transfert de compétences, avec des délais imposés, que ce soit en matière d'assainissement, gestion de l'eau, PLU...) est un chantier national de grande envergure. Il faut se préparer à entrer dans une nouvelle restructuration administrative, dont on méconnaît les aboutissants qui bouleverseront à plus ou moins long terme notre quotidien.

On peut se permettre d'avoir des doutes quant au devenir de nos petites communes ? Perte d'identité, d'autonomie, amenuisement de décisions locales. Il est tout à fait regrettable que l'on n'accorde plus de crédit à la proximité de nos campagnes, des administrés, au profit d'une réglementation plus ou moins adaptée à nos petites collectivités. Mais ne cédon pas au pessimiste ni à la morosité ! Sachons rester confiants !

Sur le plan communal, une attention budgétaire particulière est pratiquée. La « chasse » à l'opportunité, au bon plan pour réaliser des économies est omniprésente. Concernant les projets d'investissement communaux 2018, ils seront exécutés avec prudence. La baisse de dotations de l'Etat, l'annonce de suppression de la taxe d'habitation, de la réserve parlementaire, sont un frein pour engager des dépenses d'investissement. Néanmoins, certains travaux seront exécutés, ne serait-ce que pour entretenir régulièrement notre commune, notre patrimoine. L'équipe municipale est toujours soucieuse et responsable de l'action dans laquelle elle s'était engagée voici presque 4 ans, dans le respect et les intérêts de chaque concitoyen.

A toutes et à tous, je renouvelle mes vœux de bonne et heureuse année 2018, sans oublier le personnel communal, les bénévoles toujours sollicités, discrets, efficaces, qui répondent toujours présents pour des travaux ponctuels à accomplir et prêt de matériel au service de la commune. Encore un grand MERCI.

Le Maire – Odile Dervier



### **TRAVAUX dans la Commune, et infos ponctuelles au fil des mois de l'année 2017 !**

- **Janvier 2017** : Remplacement de canalisations vétustes sur la RD 34, engagé par le Syndicat des Eaux : travaux débutés en décembre 2016 pour se terminer en février 2017.

- **Février 2017** :

- ♦ Installation, à l'entrée du chemin du Pont du Bief d'un panneau de signalisation, interdisant la circulation de poids lourds - Mise en place de végétaux à la mairie par l'employé communal et des bénévoles.
- ♦ Rencontre à la Mairie avec Mme Vilmus, Sous-Préfète accompagnée de Mme Coint, Conseillère départementale à la Commune. Présence des Adjoints et d'un Conseiller municipal.

♦ Orange : Le Haut Débit arrive à la commune ! Des travaux entrepris, avec recherche de la chambre Orange, et préparation du coffret pour la réception de branchement de la fibre.

- **Juillet 2017 :**

♦ **Eclairage public :** 3<sup>e</sup> et dernière tranche de travaux : remplacement des 3 coffrets électriques. Travaux financés à 50 % par le SICECO, soit 2 518,05 € à charge pour la commune.

A noter : Les points lumineux s'éteignent à 23h pour se rallumer à 6h du matin. Une vérification des points lumineux par la Société Eiffage est effectuée 3 fois par an. Le dysfonctionnement d'un point lumineux constaté par un administré, doit faire l'objet d'un signalement en mairie.

♦ **Eglise :** réfection du mécanisme de l'horloge : coût : 725 € ttc – Subvention obtenue de 500 € par la Sauvegarde du Patrimoine.

- **Août 2017 :**

♦ Remplacement du panneau d'affichage communal devant la mairie.

♦ Journée d'archivage, effectuée par une archiviste du Centre de Gestion, secondée par la Secrétaire de Mairie, un bénévole et le Maire. Une journée d'archive sera proposée au budget 2018, afin l'élimination légale des documents qui n'ont plus de caractère obligatoire, et encombre inutilement la salle d'archives.

- **Octobre 2017 :** Orange : Le Haut Débit à la commune de plus en plus proche !  
Installation de 2 coffrets électriques par Enedis, Rue du Monument, pour réception de la fibre.

- **Novembre 2017 :** Cimetière : Installation d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir et remplacement du panneau affichage de la mairie. Coût 4 094,75€ - obtention d'une subvention de 2000€ dans le cadre de la réserve parlementaire de Mme la Sénatrice Anne Catherine Loisier.

- **Décembre 2017 :** Remise d'un chèque de 1069,33 € par le SICECO, au Palais des Congrès à Dijon, dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique du bâtiment communal.

♦ Le Conseil Départemental organise une réunion technique d'information mercredi 20 Décembre à la mairie de Pouilly S/Saône, à destination des communes concernées par le déploiement de la fibre optique (Enfin du Réseau sur la commune ? A suivre...)

♦ Suite aux travaux d'hydrodémolition sur l'A36 réalisés par l'APRR, et notamment l'utilisation durant 3 mois des chemins ruraux et Association Foncière, pour accéder aux différents chantiers, une réunion avec les différents intervenants est programmée jeudi 21 décembre afin de discuter d'un dédommagement pour une remise en état de ces chemins.



### **Infos diverses**

- ♦ Renouvellement du bureau du Comité des Fêtes
- ♦ Secrétaire de Mairie : Mme Catherine Borde a succédé à Isabelle Brun qui a obtenu un poste proche de son domicile, en Saône et Loire.
- ♦ SIVOS : A compter de la rentrée de Septembre 2017, les NAP disparaissent. Retour à la semaine de 4 jours.



### **Info Utile !**



Site Internet de la commune :

« [communedelabruyere](http://communedelabruyere.fr) »

Diverses informations sur la Commune -

Communauté de Communes - Service public -

divers renseignements : documents urbanisme, etc...

#### **RECENSEMENT 2018**

Il se déroulera du 18 JANVIER au 18 FEVRIER 2018  
Mme Hélène COLLAVET est nommée agent recenseur.  
Elle se présentera dans chaque foyer, munie d'une carte INSEE pour remettre des questionnaires.  
Avec un identifiant remis, ces documents pourront être complétés en ligne pour ceux qui en auront la possibilité.  
Ce moyen d'enregistrement est privilégié, sinon l'agent recenseur se tiendra à la disposition de ceux qui utiliseront le remplissage par formule papier.

### Etat Civil enregistré à la commune

- ♦ 1 Mariage : 25 Février 17 : mariage de Claire LAURENT et Xavier DAVID
- ♦ 2 naissances : Martin DAVID, né le 12 juin 2017 et Lucas LARGEOT, né le 16 Septembre 2017

Félicitations !

### Bienvenue à de nouveaux administrés sur la commune

- ♦ M. Mme DOIGNIES Jacques et Stéphanie et leurs 2 filles : Candice et Gaëlle au 20 Rue des Pâtis (juillet 2017)
- ♦ Mme Hamadi –M. Duchemin et leurs 2 enfants : 7, rue du Monument
- ♦ Mme Maud THIERRY et Damien DOMINIQUE au lotissement le Village, situé Grande Rue
- ♦ M. Pierre SCHLEGEL et Mme Maria GUILLAUMENQ au 27 Grde Rue (novembre 2017)

### Des Animations dans la commune

- ♦ 7 Janvier 2017 : galette et vœux de la municipalité
- ♦ 1er mars : Carnaval des enfants
- ♦ 18 mars 17 : Soirée Paëlla, salle communale organisée par le Comité des Fêtes
- ♦ 15 avril 17 : Chasse aux œufs de Pâques
- ♦ 27 mai : Repas des chasseurs, salle communale
- ♦ 14 Juillet : apéritif cocktail offert par la municipalité
- ♦ 20 Août : vide grenier organisé par le Comité des fêtes
- ♦ 31 octobre : Halloween et les enfants (organisé par des mamans)
- ♦ 19 Novembre : repas des Anciens
- ♦ 16 Décembre : Noël des enfants

A noter : Une nouvelle association « Air Soft » les Frelons installée, chemin du Pont du Bief, sur un terrain privé.



### Quelques rappels usuels et de bon usage

*pour le bien vivre et le bien être de chacun, dans le respect de chaque administré.*

⇒ Divagation des chiens : Les propriétaires de chiens sont responsables de la divagation de leur animal. Ils doivent s'assurer d'une bonne clôture de leur propriété, afin d'éviter des désagréments qui se sont déjà produits.



- ⇒ Nuisances sonores : petits rappels concernant les horaires d'utilisation des tondeuses, et autres outillages sonores :
  - . les jours ouvrables : de 8h 30 à 12h et 14h 30 à 19h ;
  - . les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
  - . les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

⇒ Les nuisances olfactives également, provoquées par des odeurs peuvent, dans certains cas, être considérées comme un trouble désagréable de voisinage ;

⇒ L'abolement intempestif ou de manière répétée de chiens est un trouble constant. Les propriétaires sont tenus de prendre toutes mesures propres de manière à éviter une gêne difficilement supportable pour le voisinage ;

⇒ Chaque propriétaire est tenu d'entretenir les haies de sa propriété en bordure de voie communale. Elles sont une gêne pour la visibilité, un risque pour la sécurité et l'utilisation de la voie.

⇒ NOUVEAU : « Des Drônes » au-dessus de nos têtes : Ces « jouets » sophistiqués d'une ère nouvelle ont été constatés survolant la commune durant l'été 2017. La législation est stricte quant à l'utilisation de ce « divertissement » d'un nouveau genre et ne doit en aucun cas atteindre à la tranquillité et la vie privée d'autrui.

⇒ Espace de la mare : l'endroit est agréable. Il convient de respecter les végétaux, et infrastructures qui sont installés, afin de conserver un lieu de vie environnemental propre et convivial.

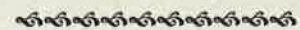


## Quelques clichés qui ont jalonné 2017, Pêle-Mêle



### Infos de dernière minute !

**Ramassage des ordures ménagères de fin d'année**  
En raison de Noël et du jour de l'an le ramassage des ordures ménagères **n'aura pas lieu 2 lundis de suite**. Aussi pour palier à ce manque, une tournée sera organisée **le samedi 30 décembre**.



### RAPPEL

Vœux de la municipalité : samedi 6 Janvier 2018  
à 16h